



## PAIEMENT SOLIDAIRE 2 PERSONNES

Par **PERONI**, le **25/04/2014** à **18:38**

Bonsoir. Je suis perdue. Deux personnes sont condamnées à me verser solidairement une certaine somme après un jugement. J'ai fait signifier le jugement aux deux personnes (villes différentes et huissiers différents). Une a consenti à payer avec des versements minimaux et l'autre, oh surprise, a fait appel. D'abord, je ne comprends pas que l'appel puisse être fait que par une seule des 2 personnes et ma question est si la même peine et dommages et intérêts est confirmée en appel comment procéder avec cette deuxième personne. Merci.

Par **opium**, le **07/05/2014** à **18:29**

Si ils sont condamnés, ils ont sûrement été convoqués au tribunal pour cette affaire et si ils ne se sont pas présentés, ils ont reçu le jugement de leur condamnation. Ils avaient un laps de temps pour faire appel, qui de plus devront engager des frais de procédure coûteux pour eux. De plus, si il y a un jugement en appel, le juge, si ils sont en tort, peuvent les condamner à vous verser encore plus. Je ne pense pas que vous devez vous inquiéter. Ils essaient de faire les durs pour vous appréhender afin que vous lâchiez prise. Si vous les rencontrez, ayez toujours des témoins avec vous au cas où vous seriez menacés, vous pourriez aller porter plainte. Vaut mieux vous protéger. A bientôt.